

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frank GUILLAUMEUX *ayant donné pouvoir à Monsieur Mickaël VALLÉE*, Madame Louise MOREAU, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL,

ABSENTS : Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David ÉVAIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	23
Votants	25

DCM n°187/2022 - T187 - 1.1.9

**Création de plateaux multisports - marché public
de travaux - attribution**

Rapporteur : Madame HAMON

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget communal primitif 2022, adopté par délibération numéro 057/2022 en date du 29 mars 2022 et en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, une consultation d'entreprises a été lancée pour un marché public de travaux portant sur la création de plateaux multisports à FREIGNÉ et à VRITZ.

Le budget global pour cette opération s'élève à 130 000,00 euros TTC, soit 65 000,00 euros TTC par site.

Les implantations sont prévues sur des terrains communaux, respectivement derrière la Maison Commune des Loisirs (MCL) et au plan d'eau du Bambou.

Le marché se décompose en deux lots :

- lot 01 : terrassement avec une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire « drainage périphérique » ;
- lot 02 : « plateaux multisports ».

Le dossier de consultation d'entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur de la commune le 03 août 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au 23 septembre 2022 à 12 heures 00.

Les critères d'analyse des offres du lot 01 ont été fixés comme suit :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Montant de l'offre	60,00 %
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	40,00 %
<i>Sous-critères pour la valeur technique</i>	
2-1 - Qualité des matériaux	10,00 %
2-2 - Méthodologie de chantier, moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation du chantier	30,00 %

Les critères d'analyse des offres du lot 02 ont été fixés comme suit :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Montant de l'offre	60,00 %
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	40,00 %
<i>Sous-critères pour la valeur technique</i>	
2-1 - Qualité des équipements et matériaux	20,00 %
2-2 - Conditions de garantie et de service après-vente	10,00 %
2-3 - Méthodologie de chantier, moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation du chantier	10,00 %

À l'issue du délai de consultation, cinq offres ont été déposées pour le lot 01 et trois offres pour le lot 02. L'analyse des offres a été soumise à l'avis de la commission communale « Marchés à procédure adaptée » le 04 octobre 2022. Ladite commission a émis un avis favorable pour retenir le classement des offres proposé.

En application de ce classement, les offres les mieux-disantes pour chaque lot sont les suivantes :

Lot	Soumissionnaire	Montant HT	Montant TTC
1 - Terrassement (offre de base)	SAS LANDAIS	25 619,75 euros	30 743,70 euros
1 - Terrassement (PSE)		2 917,60 euros	3 501,12 euros
2 - Plateaux multisports	CAMMA SPORT	74 958,60 euros	89 950,32 euros

La commission communale « Marché à procédure adaptée » propose de retenir l'offre de base de l'entreprise SAS LANDAIS de MÉSANGER (44) pour le lot « terrassement », ainsi que la PSE « drainage périphérique ». Elle propose également de retenir l'offre de l'entreprise CAMMA SPORT de BRÉAL-SOUS-MONTFORT (35) pour le lot 02 « plateaux multisports ».

Monsieur VALLÉE demande si les couleurs ont déjà été décidées pour ces plateaux multisports. Madame HAMON répond que non. Elle ajoute que ce point sera à voir par la commission communale aménagement du territoire. Madame GUILLET demande si la date d'implantation de ces équipements est d'ores et déjà connue. Madame HAMON répond que cela est prévu en début d'année 2023.

Vu l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Considérant les crédits ouverts sur les comptes 2188-6402 et 2188-6406 de la section investissement du budget 2022 de la commune,

Sur avis de la commission communale « Marché à procédure adaptée » en date du 04 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par la commission communale « Marché à procédure adaptée » en date du 04 octobre 2022 ;
- **RETIENT** le classement des offres tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres ;
- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise SAS LANDAIS de MÉSANGER (44) pour le lot 01 « terrassement » pour son offre de base d'un montant de 30 743,70 euros TTC et pour la PSE « drainage périphérique » d'un montant de 3 501,12 euros TTC ;
- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise CAMMA SPORT de BRÉAL-SOUS-MONTFORT (35) pour le lot 02 « plateaux multisports » pour son offre d'un montant de 89 950,32 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les marchés correspondants et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 25 octobre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**



**Le secrétaire de séance,
David ÉVAIN**



Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
ID : 044-200078079-20221018-DCM187_2022-DE

